



Avait - elle une assurance vie?

Par **NINI57**, le **27/11/2008** à **20:56**

Bonjour,

Voila il y a un conflit au seins de notre famille et nous n'arrivons pas a savoir si ma belle mère avait souscrit une assurance vie ou pas et si oui ou? Car ma belle soeur ne veut nous montrait aucun papier et comme son mari a fait des études de droits et d'ailleurs travail dedans (notaire il doit connaitre tout sur le bout des doigts). Avec mes autres beaux freres et belles soeurs nous pensons fortement qu'elle cache certaines choses. Bref nous n'avons aucun regard sur rien. Que faire et quel démarche suivre? Comment savoir pour l'assurance vie?(il parait qu'elle en avait une et ma belle soeur nous soutient que non.
Un gros merci d'avance.

Par **chaber**, le **28/11/2008** à **05:20**

Toute personne ou toute société peut demander à être informée de l'existence d'un contrat d'assurance-vie souscrit à son profit par une personne dont elle apporte, par tout moyen, la preuve du décès.

La demande doit être adressée par lettre à l'organisme mis en place par la fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), le groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA) et le centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) :

L'Agira, recherche des bénéficiaires en cas de décès, 1 rue Jules Lefebvre, 75431 Paris Cedex 09.

Dans les 15 jours, le courrier est transmis à la FFSA et au GEMA qui ont 1 mois pour répondre

Par **NINI57**, le **28/11/2008** à **11:23**

Je vous remercie d'avoir fait aussi vite. Votre aide va nous etre précieuse. Encore gros merci.
Je vous souhaite une très bonne journée. NINI